

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ASVPP – Oiseaux Nature et Vosges Nature Environnement
et
L'Association UFC QUE CHOISIR VOSGES,

Nompatelize, le 4 février 2021

Monsieur Yves SEGUY
Préfet des Vosges
88000 EPINAL

Objet : Nouvelle stratégie CLE et positionnement du collectif associatif eau88

Monsieur le Préfet,

Suite à la dernière CLE du 6 janvier et au groupe de travail réuni le 25 janvier, il nous a semblé nécessaire et important de vous faire part (ci-dessous) du positionnement de notre collectif et de sa vision concrète de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie pour élaborer le SAGE GTI.

Nous sommes à votre disposition pour discuter et approfondir cette approche concrète du dossier.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Collectif associatif eau88
Jean-François FLECK



Copie :

Madame la présidente de la CLE
Monsieur le président du CB
Monsieur le directeur de l'AERM



Approche de la nouvelle stratégie SAGE-GTI par les associations du Collectif Eau88

A. Rappel des orientations du Comité de Bassin (octobre 2019)

Suite aux orientations votées par la CLE le 6 janvier 2021, lesquelles sont censées définir la nouvelle stratégie du SAGE impulsée par le CB lors de son vote du 18 septembre 2019, les associations du Collectif Eau 88 tiennent à faire part de leur analyse de la situation et de leurs attentes légitimes.

Dans un précédent courrier au Préfet, à la présidente de la CLE et au président CD88 (avec copie au CB et AERM Rhin Meuse), nous avons rappelé les principes votés par le CB à savoir :

- 1) Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités des gites B et C, compatibles avec cet usage
- 2) Recouvrer les capacités naturelles de régénération du gite C de la ZRE, au plus tard en 2027, en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.
- 3) Gérer les prélèvements dans une approche multi-gites (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers
- 4) Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP, une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau

B. Position de principe du Collectif Eau 88

Ces principes, ces objectifs ne sauraient être détournés de leur sens dans leur transcription dans les objectifs du SAGE et la mise en œuvre de la démarche concrète qui doit fixer :

- Les objectifs de réduction de prélèvements dans la nappe GTI secteur SO, pour chacun des usagers principaux (collectivités – Nestlé Waters et l'Ermitage).
- Les échéances pour atteindre ces objectifs en lien avec un retour à l'équilibre au plus vite.
- Les possibilités de substitution offertes par le gîte B dans le respect de la priorité pour l'AEP des collectivités et dans le respect de la protection des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau notamment).
- Les conditions d'une reconstitution effective et significative de la nappe GTI à l'horizon 2027.

Ces objectifs et cette démarche doivent selon nous s'accompagner de la mise en œuvre d'un PTGE, incluant l'ensemble des acteurs du territoire, pour lequel le CB a sollicité le préfet.

D'un point de vue très concret, la première chose à faire est de mettre à plat la situation actuelle des différents prélèvements, ce qui met alors en évidence le déficit à combler dans un premier temps pour retrouver l'équilibre de la nappe GTI.

C. Approche chiffrée en fonction du niveau actuel de connaissance des prélèvements annuels

A notre connaissance on peut avancer les chiffres suivants :

Collectivités : 1.6 Mm ³	
NW : 0.6 Mm ³	TOTAL : 2.7Mm ³
Ermitage : 0.5Mm ³	

Si l'on considère que la recharge annuelle est estimée à 2.1 Mm³, le déficit actuel serait de 0.6Mm³

Les économies envisagées et réalisables dans un délai de 2 à 3 ans sont de :

0.1 Mm³ pour NW, 0.1Mm³ pour les collectivités (fuites) et 0.1Mm³ ? pour l'Ermitage soit 0.3Mm³ au total. Cela signifierait que le déficit à cette date serait encore de 0.3Mm³/an

On se rend vite compte que pour arriver le plus vite possible à l'équilibre, cela passe inévitablement par l'arrêt des prélèvements NW, ce qui ne dégagerait qu'un petit bonus de 2 à 300 000m³/an pour commencer la reconstitution de la nappe.

Cet objectif nous semble réalisable dans ces délais car il laisse à NW le temps de se réorganiser ce qu'il a déjà anticipé, sans que cela n'impacte directement l'emploi, compte tenu de l'automatisation des activités...

La reconstitution de la nappe GTI pourrait être ensuite complétée par plus d'économies peut-être par l'Ermitage et des réductions de consommations diverses, mais cela représente de faibles volumes au regard de l'effort à réaliser pour reconstituer une nappe qui a perdu presque 30 Mm³ depuis 1992 par les seuls prélèvements NW, lesquels n'auraient jamais du être autorisés...

Il apparaît alors évident que la poursuite des économies de prélèvements passe alors par des substitutions dans le gîte B pour les collectivités.

A la lumière des connaissances actuelles, seul le secteur de Suriauville est en capacité d'y répondre rapidement. En effet l'Etat a accordé à NW en 2015 des autorisations de prélèvements potentiels pour 405 000m³/an. C'est une eau qui a des caractéristiques compatibles avec l'AEP, qui est injectable à moindre coût dans le réseau de Contrexéville (interconnectable avec d'autres réseaux) et sa restitution aux collectivités, qui sont des usagers prioritaires au regard de la loi et du principe N°1 voté par le CB, doit être examinée au plus vite.

A ce stade nous atteindrions environ 600 000m³/an de reconstitution de la nappe, mais il faudrait 50 ans pour retrouver le niveau des années 90, qui par ailleurs, est loin de correspondre à l'état initial des années 70 !

D. Pour agir, améliorer le niveau de connaissance avant rédaction du SAGE

Il faudra donc envisager d'aller encore plus loin et examiner le potentiel qu'offre la nappe des Muschelkalk (gîte B) pour une substitution plus importante, dans le respect des priorités d'usage.

Il apparaît alors indispensable de connaître avec précision ce potentiel, les volumes maximums disponibles en fonction des saisons et des niveaux de la nappe qui garantissent le bon fonctionnement des milieux hydrologiques (zones humides et cours d'eau).

Cette approche est possible dès aujourd'hui avec certains éléments de connaissance détenus par NW notamment, que l'Etat doit exiger de rendre publics.

Toutefois, les études apportées par le pétitionnaire NW (dans le cadre de demande d'autorisation), si elles constituent une première approche, ne sauraient suffire à elles seules. Il est indispensable d'aller au-delà et d'avoir recours au plus vite à une étude **indépendante** pour apporter la connaissance nécessaire.

Nous demandons à ce que l'AERM soit sollicitée dans ce sens pour son financement.

Il va de soi qu'aucune nouvelle autorisation de prélèvements supplémentaires, ni aucune régularisation de forages illégaux, ne peut être octroyée avant d'avoir fait ce diagnostic.

E. En résumé

Un premier objectif : 2023-24 : atteinte de l'équilibre

- Premières économies des collectivités par la réparation des fuites de réseau : 100 000m³
- Arrêt des prélèvements NW : 500 000m³
- Restitution par NW de Surriauville4 (100 000m³) non encore autorisé
- Economies de fonctionnement pour l'Ermitage : 100 000m³

Un deuxième objectif : 2027 la reconstitution progressive de la nappe

- Substitutions dans le gîte B pour les collectivités : Restitution des forages Surriauville : 405 000m³
- Articulation entre les besoins industriels NW et substitutions complémentaires pour les collectivités
- Economies d'eau par les autres usagers (particuliers ...)